



## COMPTE-RENDU AUDIOCONFERENCE DU 4 JUIN 2020

### Campagne déclarative IR

La Direction constate une campagne sereine avec une bonne maîtrise des demandes par e-contacts et un accueil téléphonique très dense : 57 813 appels à la date du 29 mai.

Il faut s'attendre à un volume important d'appels en fin de campagne.

Il sera possible de poursuivre l'accueil au delà du 12 juin pour les usagers qui auront pris des dispositions avant la date limite de dépôt.

L'accueil sur rendez-vous est majoritairement téléphonique. L'accueil physique est, et doit rester, modéré.

Lors d'une précédente audioconférence, la Direction annonçait des voltigeurs distribuant des flyers à des usagers se pressant devant nos grilles.

**Enfin, envoyés les voltigeurs et les flyers, il faut cependant éviter que les usagers s'agglutinent devant nos portails et mettre les moyens en effectif sur l'accueil téléphonique.**

**Le soutien d'une cellule à la Direction est proposé aux SIP.** Dans un premier temps, ils seront 4 à en bénéficier.

La Direction tirera des enseignements ultérieurement des résultats de cette campagne sans accueil physique. Il faut éviter des réclamations sur des réductions ou crédits d'impôt pour des déclarations validées automatiquement.

**Un effectif réduit, des accueils fermés, des usagers qui viennent sur rendez-vous, des déclarations papier jamais envoyées, une expérimentation à grande échelle pour une campagne nouvelle version telle que la DG en rêvait.**

**On chasse vite fait bien fait les gens qui se pressent devant nos portes, il ne faudrait surtout pas donner l'impression qu'on manque à nos usagers !**

### Prime COVID

Les agents de tous grades, titulaires ou contractuels, particulièrement mobilisés sur la période du PCA comprise entre le 16 mars et le 7 mai, pourront recevoir une prime de 330 ou 1 000 €. Celle-ci ne pourra être proratisée. **Pour la DDFIP 62, 435 bénéficiaires, soit 30 % des agents.**

Les responsables seront destinataires de la note définissant les modalités d'attribution et d'un tableau à compléter des potentiels bénéficiaires qu'ils devront retourner dans un délai de trois jours.

**M. Girault précise que leur connaissance des agents de leur service leur permettra de faire ce choix et que cette tâche fait partie du package du responsable.**

**Ca va être sympa l'ambiance dans les services après le message du chef annonçant le volume de congés imposés, le tableau des agents méritants !**

Si le nombre d'agents recensés dépasse le quota de 30 %, il faudra faire des choix.

M. Girault précise que le télétravail n'est pas un motif d'exclusion (encore heureux!).

Les journées de travail peuvent avoir été plus courtes sur la période.

Pour **Solidaires Finances Publiques 62**, les premiers bénéficiaires doivent être les agents techniques chargés du nettoyage des locaux fortement sollicités sur la période et dont la charge de travail s'alourdit encore.

L'attribution d'une prime à quelques-uns ne peut que générer des tensions entre collègues.

**Nous revendiquons des revalorisations de carrières pour tous, et des volumes de promotions plus importants, des plans de titularisations, tout ce qui constitue une juste reconnaissance de l'implication de tous les agents.**

Notre DDFiP est ravi de l'évolution de la DGFIP sur le sujet de récompenses attribuées aux plus méritants.

**Il va sans dire, mais mieux encore en l'affirmant haut et fort, que ce n'est pas notre cas.**

### Matériel pour le nettoyage

Des agents techniques en charge du nettoyage des locaux ont des difficultés à obtenir des équipements tels que gants de ménage, sabots et produits désinfectant.

Les gestionnaires de sites peuvent et doivent utiliser leur carte d'achat pour les équiper et demander le budget nécessaire s'ils en ont atteint le plafond.

**En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous communiquerons toutes vos demandes et vos éventuelles difficultés à l'équipe du BIL.**

Certains agents techniques ont été sollicités pour assurer le nettoyage du bureau d'accueil après la réception d'un usager sur rendez-vous. Les consignes sur le travail en PRA précisent que cette tâche revient à l'agent ayant assuré le rendez-vous, les agents techniques ont déjà une charge de travail suffisamment importante.

### Ouverture de l'accueil

Une note précise la reprise des poursuites après le 15 juin.

Une réouverture des accueils pourrait être possible à cette date mais M. Girault a peur de voir ternir la réputation de la DGFIP sur les réseaux sociaux avec des commentaires mentionnant l'ouverture des portes après la fin de la campagne. Les usagers pourraient y voir, eux aussi, une sorte de volonté de réaliser une campagne sans accueil physique.

Certains sites sont moins sollicités en période de campagne déclarative et pourraient rouvrir leurs accueils à cette date, pour les autres, ça se fera un peu plus tard. **Dans tous les cas, les conditions sanitaires devront être favorables.**

**M. Girault précise qu'il y a également un retour d'expérience à faire sur l'accueil exclusif sur rendez-vous et une réflexion à mener pour l'avenir. D'autres administrations fonctionnent déjà avec ce mode d'accueil.**

**Il n'est pourtant pas si lointain le temps où un ancien Directeur disait « pas question de fermer nos accueils, on n'est pas à la CAF ici ».**

### Ecrêtement horaire

Jusqu'au 11 mai, le système d'écêtement à la journée et au mois était neutralisé, ce n'est plus d'actualité.

Les collègues écrêtés le 1er juin, pourraient être recredités d'un nombre d'heures afin de correspondre au volume horaire dont ils disposaient le 10 mai en fin de journée.

Les récupérations horaires ne pouvant excéder une journée par mois, ils devront adapter leurs horaires s'ils ne veulent pas se voir écrêter le 1er juillet.

### Redéploiement ordinateurs

Des collègues précédemment en télétravail ont choisi de revenir en présentiel.

Il n'y a pourtant pas de stock d'ordinateurs disponibles actuellement. Les responsables choisissent souvent de réattribuer l'ordinateur restitué au sein de leur service.

Il y a actuellement une liste d'attente de 23 agents volontaires pour télétravailler.

Cette solution restant la meilleure envisageable actuellement pour les agents fragiles empêchés de rejoindre leur poste.

**Un message sera adressé aux responsables afin de solliciter le retour des ordinateurs actuellement inutilisés aux responsables de pôles dont la vision globale des services permet une meilleure attribution du matériel nécessaire au télétravail.**

### Autorisation d'absence

**L'autorisation d'absence pour garde d'enfants est accordée sur justificatif de l'établissement scolaire ou de la Mairie indiquant qu'il n'y a pas de possibilité d'accueil.**

Le Préfet adresse aux maires des mises en demeure afin d'exiger l'ouverture des écoles.

Les parents qui ne pourraient pas être présents sur la journée pourront continuer à bénéficier d'autorisations d'absence ou d'attribution de temps nécessaire pour compléter leur temps de travail sur la journée.

Il en est de même pour les agents rencontrant des problèmes liés au transport collectif.

Actuellement, il est compliqué d'envisager l'organisation de modes de garde pour les enfants en période estivale.

La déléguée à l'action sociale va informer les agents sur l'actualité des colonies et des séjours EPAF.

La Direction diffusera une information plus générale sur les centres aérés et les colonies dans le Pas-de-Calais dès que les conditions de reprise seront clarifiées par les élus locaux et le Préfet.

Les agents qui le souhaitent pourront poser plus de 30 jours de congés consécutifs. Habituellement, cette disposition nécessitent l'accord du responsable en fonction des nécessités de service.

Le dispositif sera plus souple pour les agents rencontrant des problèmes de garde d'enfants.

La Direction demandera de la vigilance sur les plannings de congés à établir.

M. Girault n'est pas un fanatique de la règle de 50 % de présents. Si un service peut assurer ses missions avec un effectif de 30 %, ça ne l'empêchera pas de dormir, selon ses propres termes.

### Avenir de la DGFIP

Le 18 juin, se tient un Comité Technique de Réseau avec la DG et nos organisations syndicales nationales.

L'avenir de la DGFIP sera au cœur des débats avec la suite des opérations liées au Nouveau Réseau de Proximité de 2020 à 2022.

Le 19 juin, la DDFIP 62 prévoit un Comité Technique Local que M. Girault aimerait organiser en présentiel avec un nombre plus réduit de participants. Il ne pourra certainement pas nous donner trop d'indications sur les débats du CTR.

**Solidaires Finances Publiques 62 réaffirme son opposition au NRP et revendique son abandon.**

*La CGT Finances Publiques 62 également.*

*Les autres organisations syndicales ne viennent pas en appui.*